



Procès-verbal de l'assemblée des délégué·e·s des Communes-membres de l'Association du jeudi 24 novembre 2022 à 18h30 à Botterens, Auberge du Chamois

Présences :

Présidence :	M. Jean-François Pasquier, Gruyères
Vice-présidence :	M. Eric Barras, Bas-Intyamou
Membres:	M. Nicolas Haymoz, Haut-Intyamou M. Lionel Pasquier, le Pâquier M. Nicolas Pasquier, Bulle M. Daniel Raboud, Grandvillard M. Robert Ruffieux, Botterens M. Boris Sprenger, Broc
Secrétariat-finances :	Mme Karine Favre, Broc
Exploitants:	M. Marcos Diaz, chef d'exploitation, Le Pâquier M. Albert Brodard, remplaçant chef d'exploitation, Broc
Invité:	M. Charles Bailat, SEn, resp. bassin versant Haute-Saraine
Excusés:	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère M. Daniel Buchs, employé d'exploitation, Jaun

Délégué·e·s des Communes :

Bas-Intyamou	M. Charles Rime, Conseiller
Botterens	--
Broc	M. Denis Rime, Conseiller
Bulle (sect. La Tour-de-Trême)	Mme Anne Grandin, Ingénieure de Ville adjointe (avec procuration)
Grandvillard	M. Edouard Raboud, Conseiller
Gruyères	Mme Catherine Bussard, Vice-Syndique
Haut-Intyamou	M. Hugo Rey, Conseiller
Le Pâquier	--

Excusé·e·s :

M. Jérôme Tornare, Bulle
M. Dominique Macheret, Botterens
Mme Karine Kilchoer Le Pâquier

Commission financière :

Président : M. Sébastien Murith, Broc
Excusé·e·s : M. Victor Beaud, Grandvillard, secrétaire
Mme Karine Kilchoer, membre et déléguée

M. Jean-François Pasquier ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux délégués des Communes, à ses collègues, aux membres de la commission financière et aux membres du personnel. Il excuse M. le Préfet de la Gruyère, retenu par d'autres obligations, ainsi que les délégués : Mme Kilchoer et MM. Tornare et Macheret, et M. Beaud de la commission financière.

M. Robert Ruffieux, de la Commune de Botterens, salue l'assemblée au nom du Conseil Communal. Il donne quelques informations historiques sur sa commune et quelques statistiques, avec notamment une grande augmentation de la population ces dix dernières années. Il souhaite à toutes et tous de bonnes délibérations. Il annonce que la commune offre un apéritif après l'assemblée.

M. Pasquier le remercie, puis lit l'ordre du jour qui est approuvé. Il rappelle que les documents y relatifs ont été remis aux délégués, par courriel. Il nomme un scrutateur en la personne de M. Denis Rime.

L'assemblée a été régulièrement convoquée le 10 novembre 2022 par courriel aux délégués, ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 45 du 11 novembre 2022. Les délégués présents représentent 6 communes et 17 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 9 voix.

La répartition des voix est la suivante :

Bas-Intyamou	2 voix	Grandvillard	2 voix
Botterens	2 voix	Gruyères	3 voix
Bulle (sect. La Tour-de-Trême)	4 voix	Haut-Intyamou	2 voix
Broc	4 voix	Le Pâquier	2 voix

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19.05.2022
2. Lecture et approbation des budgets 2023
3. Informations diverses
 - Informations sur le regroupement des STEPs
 - Informations sur les mesures en cas de délestage électrique
4. Propositions individuelles et divers

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022

Le procès-verbal a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu et n'appelle aucun commentaire.

Le procès-verbal de l'assemblée du printemps 2022 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2 Lecture et approbation des budgets 2023

M. Pasquier informe l'assemblée que les budgets 2023 ont été passés en revue par le comité, puis soumis à l'œil averti de la commission financière. Une hausse est constatée dans presque tous les postes. Ceci est essentiellement dû à la conjoncture actuelle. Sans plus tarder, il passe la parole à l'administratrice des finances, qui commente les différents postes au moyen de quelques slides. Le rapport sur le budget est joint à la fin du présent procès-verbal.

Budget de fonctionnement

Chapitre 7: protection de l'environnement

Charges brutes	1'797'053.00
Produits (vente d'électricité, vidange des fosses, etc...)	./. 156'100.00
Charges nettes	1'640'953.00
./. Taxe sur les micropolluants (facturée selon le nombre d'habitants)	./. 142'200.00
./. Prélèvement à la réserve de réévaluation	./. 50'000.00
Budget de fonctionnement 2023: à répartir selon la clé 2021-2023 (HT)	<u>1'448'753.00</u>
Taxe sur les micropolluants	142'200.00

Prévision globale à charge des communes	1'590'953.00
--	---------------------

M. Edouard Raboud demande pour quelle raison le tarif de rachat de l'électricité est si bas (14.45ct/kWh). Il rappelle que sur la production hydraulique, le tarif est de 43ct/kWh.

M. Eric Barras lui répond qu'il ne s'agit pas de la même puissance et que l'électricité produite à partir de la force hydraulique se vend sur le marché libre, mais pas le gaz de STEP.

Budget des investissements

Au chapitre des investissements, il subsiste toujours un solde du crédit d'étude relatif à l'avant-projet de l'étape C de l'agrandissement de la STEP. Ce crédit avait été accepté par l'assemblée des délégué·e·s du 01.12.2016 (CHF 150'000.00), dont solde :

50'000.00

A l'issue de la présentation, la parole est donnée aux délégué·e·s, qui ne la sollicitent pas, puis à la Commission financière, qui préavise favorablement les budgets tels que présentés.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité des membres présents et tels que présentés, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2023 de l'AICG.

M. Pasquier remercie les délégués de leur confiance.

3 Informations diverses

Regroupement des STEPs de Broc et Charmey

M. Pasquier informe l'assemblée que le Groupe de travail "GT-Steps" s'est réuni une fois par mois durant l'année, puis il résume l'avancement du projet :

- Le nom retenu pour la future association est ABVH : Association du Bassin Versant Haute-Gruyère.
- Un logo a été réalisé par une graphiste (D.Kartouche, à Broc).
- Un mandat a été donné à un webmaster de la région pour créer un site internet (Flashmax, à Enney).
- Une version préalable des futurs statuts a été relue par le Service des Communes (SCom) et le Service de l'Environnement (SEn) : leurs remarques sont en cours d'analyse et elles sont également appliquées aux différents documents nécessaires au regroupement.
- Après plusieurs rondes de négociations, un principe de calcul de la clé de répartition des investissements a pu être trouvé et il convient à tous les membres du Groupe de Travail (GT-Steps) :

A charge de l'AECE (4 communes de la Jogne) :

- Nouvelle conduite, y compris gestion du H₂S
- Démantèlement de la biologie de la STEP de Charmey

A charge de l'ABVH (12 communes) :

- Transformation de la STEP de Charmey en STAP
- Nouvel ouvrage de turbinage à Broc
- Assainissement et agrandissement de la STEP de Broc
- Le planning général prévoit la création de l'ABVH en 2023 et la liaison opérationnelle entre Charmey et Broc en 2028.
- Une offre pour l'élaboration du cahier des charges qui doit permettre de trouver un mandataire a été sollicitée auprès de six bureaux d'ingénieurs : quatre ont décliné l'invitation, deux ont fait une offre. Elles sont en cours d'analyse.
- L'AECE (STEP de Charmey) a déjà engagé des frais pour profiter du passage sous la voie de chemin de fer au remblai des Ages, à Broc. Cela représente un montant de CHF~250'000.00 à charge de l'AECE.
- L'approbation de la constitution de l'ABVH sera vraisemblablement soumise aux assemblées communales du printemps 2023.

Pénurie d'électricité

M. Pasquier informe l'assemblée que :

- Groupe E est venu sur place pour se rendre compte du besoin, notamment pour la mise à disposition d'une génératrice.
- L'entreprise fera une offre, mais :
 - Il y a beaucoup de demande
 - Groupe E n'a pas de génératrice à mettre à disposition en ce moment
 - Aucune coupure n'a pour l'instant été annoncée
- En phase de **contingement**, le chef d'exploitation devra appliquer les recommandations du VSA.
- En phase de **délestage**, il faudra analyser la situation et agir au cas par cas (par exemple couper l'alimentation de la station de pompage de Montbovon, si celle de Neirivue n'est plus alimentée en électricité).
- Il sera également important de vérifier les déversoirs d'orage, car les déversements auront lieu sans dégrillage préalable, d'où risques de bouchage des conduites.

4 Propositions individuelles et divers

Aucune proposition ni demande n'est parvenue au comité.

M. le Président ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée. Il remercie tous les participants, le comité et le personnel. Il souhaite un bel hiver à tous et lève la séance à 19.15 heures.

Broc, le 28 novembre 2022

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU COMTÉ DE GRUYÈRE - AICG


Jean-François Pasquier
Président


Karine Favre
Secrétaire

Distribution : - communes membres de l'Association - Service de l'environnement
 - MM. les membres du comité - M. M. Diaz, chef d'exploitation
 - Préfecture de la Gruyère



AICG

Station d'épuration
En Fulet
1636 Broc
Tél. 026 / 921 27 16
stepbroc@bluewin.ch

Association Intercommunale du Comté de Gruyère

Assemblée des délégués

24 novembre 2022 à Botterens

Rapport sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2023

Le comité de l'AICG prévoit, pour l'année 2023, des charges nettes pour le compte de **résultats** d'un montant total de **CHF 1'590'953.00**, soit CHF 1'448'753.00 à répartir selon la clé d'exploitation 2021-2023, auxquels s'ajoute la taxe micropolluants de CHF 142'200.00.

BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT:

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		1'797'053.00
Produits de tiers	./.	156'100.00
Prélèvement à la réserve de réévaluation (PA)	./.	50'000.00
Participation des communes à la taxe sur les micropolluants	./.	142'200.00
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2021-2023		<u>1'448'753.00</u>
Facturé en sus : taxe sur les micropolluants, <u>répartie en fonction des habitants raccordés</u>		142'200.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023				
Classificaton fonctionnelle : 7201 En francs	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Explications
EXPLOITATION				
1 Charges de personnel et comité	470'195	458'370	422'456	Salaires, vacations, ch. sociales, formation, habits, indemnités
2 Achats	22'500	19'500	8'800	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3 Energies	125'000	85'000	88'728	Electricité, eau, mazout
4 Produits chimiques	78'400	71'500	70'210	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5 Entretien	234'700	172'500	152'161	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6 Transport et élimination	181'000	176'000	182'646	Déchets, sable, boues
7 Prestations de tiers	88'700	78'200	37'781	Analyses, révision, Hébergements, Clé, Cadastre
8 Assurances	27'900	26'700	26'601	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9 Divers	12'100	11'900	5'842	KM, repas et divers
10 Annuité	297'258	328'238	300'171	Intérêts, amortissements (./. Réserve de réévaluation)
11 Taxe micropolluants	142'200	142'200	139'338	Selon STATPOP + 1.6%
Charges brutes	1'679'953	1'570'108	1'434'734	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
12 Revenus des biens	-17'000	-13'000	-13'571	Loyers (Sanima) yc charges
13 Travaux pour des tiers	-46'000	-45'000	-47'163	AECE, WC mobiles, fosses septiques, cadastre
14 Vente d'électricité	-22'000	-15'000	-14'056	Production du CCF (surplus)
15 Autres recettes	-146'200	-146'200	-143'149	Péréquation transports, micropolluants
Produits	-231'200	-219'200	-217'939	
Charges nettes	1'448'753	1'350'908	1'216'795	Participation des communes au pro rata de la clé de répartition
Résultat opérationnel	1'448'753	1'350'908	1'216'795	
16 Charges et produits extraordinaires	-	-	165	
Budget à répartir selon la clé	1'448'753	1'350'908	1'216'960	
<i>Evolution Budget 2023 / Budget 2022</i>	<i>107.2%</i>	<i>100%</i>		
<i>Evolution Budget 2023 / Comptes 2021</i>	<i>119.0%</i>		<i>100%</i>	

1 Charges de personnel

Pour le budget, il a été tenu compte d'un palier supplémentaire sur l'échelle des traitements, ainsi que d'un renchérissement de 2%. Ces augmentations devront être validées – ou pas - par le comité, en fin d'année. Un



nouvel exploitant sera engagé en cours d'année, suite au départ en retraite d'un collaborateur. L'administration reprend les tâches de gestion du personnel, auparavant assurées par la commune administrative.

2 Achats

Ce chapitre comporte tous les achats de mobilier et de matériel tant technique que bureautique. Une modernisation d'une partie de l'outillage est prévue.

3 Énergies

Le contrat d'achat de l'électricité arrive à échéance au 31.12.2022. Un nouveau contrat pour trois ans (2023-2025) a été conclu avec notre fournisseur, aux nouveaux tarifs. L'augmentation est limitée grâce à l'autoconsommation, toutefois nous prévoyons les hausses suivantes :

Consommation sur le site de la STEP : + CHF 30'000.-

Consommation dans les stations de pompage : + CHF 10'000.-

4 Produits chimiques

Plusieurs fournisseurs ont annoncé des hausses sur le prix des transports et sur les matières premières, soit environ 15%.

5 Entretien

Hormis les charges ordinaires estimées à CHF 90'000.-, trois entretiens particuliers ont été prévus en 2023:

- Réfection du tronçon de collecteur entre la gravière Sudan, à Enney, et la STEP.
- Révision du Couplage chaleur-force (CCF) et sa mise aux normes
- Changement de la porte de la station de Broc-Fabrique
- Expertise du véhicule Ford Transit

6 Transport et élimination

Les quantités suivantes sont prévues :

870 to	de boues
42 to	de déchets
12 to	de cailloux
15 to	de sable

Aucune hausse de tarifs n'a été annoncée par la SAIDF, par contre, nous avons prévu un supplément de 5% pour le prix du carburant.

7 Prestations de tiers

Comme son nom l'indique, ce poste regroupe tous les montants de prestations non effectuées par les collaborateurs, soit, entre autre : audit de sécurité, analyses comparatives du Service de l'Environnement (SEn), cotisations aux associations faîtières, visites du cadastre des eaux usées industrielles, acquisition du réseau de données pour le système d'information du territoire (SIT), hébergements, téléphonie, etc... ainsi qu'un montant dédié aux frais d'étude en vue de l'octroi de crédit. En effet, tant que la nouvelle association qui regroupera les stations d'épuration de Charmey et de Broc n'est pas formellement créée, ce sont lesdites associations qui assument (à parts égales) les frais d'étude et de mise en œuvre.

8 Assurances

Deux polices d'assurance arrivent à échéance au 31.12.2022. Des offres comparatives ont été sollicitées par notre courtier, ProConseils, à Bulle. Les modifications suivantes sont enregistrées:

- Police Allrisks : renouvellement auprès de la compagnie actuelle (La Mobilière), qui propose une meilleure couverture, à un prix meilleur marché
- Cyberassurance : nouvelle police d'assurance pour obtenir de l'aide en cas de piratage informatique ou d'utilisation abusive de nos données.



AICG

Station d'épuration
En Fulet
1636 Broc
Tél. 026 / 921 27 16
stepbroc@bluewin.ch

Association Intercommunale du Comté de Gruyère

9 Divers

Comme son nom l'indique, ce poste comporte des frais divers (km, indemnités, etc...).

10 Annuité

Intérêts : aucun emprunt bancaire n'arrive à échéance en 2023. L'estimation des intérêts est donc assez précise.

Amortissements : comme en 2022, l'annuité tient compte de la réserve de ré-évaluation due au passage à MCH2. Le comité a toutefois porté ce prélèvement à CHF 50'000.- pour tenir compte de la future dissolution de l'AICG et de son regroupement au sein de la nouvelle association à créer.

11 Taxe micropolluants

L'accroissement de la population du bassin versant s'est légèrement infléchi. Il en a été tenu compte pour l'estimation de cette taxe (+2'300 habitants environ par rapport à la statistique au 31.12.2021).

12 Revenus des biens

L'unique loyer encaissé par l'AICG concerne les locaux attribués à Sanima, pour la récolte des déchets carnés jusqu'à 800kg.

13 Travaux pour des tiers

La déshydratation des boues, le traitement des vidanges de WC mobiles et de fosses septiques sont les travaux faits pour des tiers. Ce compte comporte également la participation des communes aux frais du cadastre des eaux usées, en proportion des honoraires consacrés pour le contrôle des entreprises sises sur leur territoire.

14 Vente d'électricité

Ce poste tient compte de la revalorisation de l'électricité, soit une hausse de 55% par rapport au prix 2022.

15 Autres recettes

L'éloignement de la STEP de Broc, par rapport à l'usine d'incinération lui permet de recevoir un défraiement dans la péréquation financière des transports. La taxe sur les micropolluants est facturée au nombre d'habitants et non selon la clé de répartition. Elle fait donc l'objet d'une facture séparée.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Bâtiments : réhabilitation de la STEP (Étape C) Étude d'avant-projet – solde 50'000.00

Crédit-cadre accepté par l'assemblée du 01.12.2016 (CHF 150'000.00)

Budget global des investissements 50'000.00

Karine Favre
Administratrice des finances

Broc, le 24 novembre 2022